

Séance du 31 mars 2025	
Délibération n° 31032025-10	
<p>Nombre de membres : - en exercice : 14 - présents : 11 - votants : 14 - absents excusés ayant donné procuration : 3 - absents excusés : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.</p>
<p>Date de convocation : 27 mars 2025 Date d'affichage : 27 mars 2025</p>	<p>Présents : Christophe BEC, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES, Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.</p>
<p>Objet de la Délibération : Affectation du résultat – Budget annexe Assainissement</p>	<p>Excusés : Aurore BORREDA (pouvoir donné à C. BEC), Axelle BOYER (pouvoir donné à C. VIGUIER), Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à M. ROUMEGOUS).</p> <p>Secrétaire de séance : Francis ESPINASSE.</p>

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024. Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

↳ **Un excédent d'exploitation de + 29 434.56 €**

Et sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de d'exploitation de l'année 2024 du Budget Annexe Assainissement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) :</u>	- 2 848.95 €
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif	0.00 €
C. <u>Résultats antérieurs de l'exercice :</u>	+ 32 283.51 €
D002 du compte financier unique (si déficit)	
R002 du compte financier unique (si excédent)	
Résultat à affecter : D. = A. + C.	+ 29 434.56 €
(si D. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
E. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement :</u>	+ 106 495.53 €
F. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement :</u>	- 18 553.86 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION = D.	+ 29 434.56 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cessions d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	+ 29 434.56 €
DÉFICIT REPORTE D 002	

VOTES :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le 4 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Francis ESPINASSE

Le Maire,
Jacques MOLIERES



Accusé de réception en préfecture
012-211201488-20250331-31032025_10-DE
Reçu le 04/04/2025

Commune de Montbazens – Délibération n° 31032025-10